

0622863A
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ADAM DE LA HALLE
RUE DE ROUBAIX
62217 ACHICOURT
Tel : 0321735904

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/01/2022

Réuni le : 31/01/2022

Sous la présidence de : Sebastien Paillart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le conseil d'administration autorise la répartition des crédits fonds sociaux comme suit :

* 2 000.00 € en Fonds social cantines

* 1 933.38 € en Fonds social collégien

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0